

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2019-11 du 13 juin 2019 portant nomination  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930342S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-2, R. 1222-8 et R. 1222-9-1 à R. 1222-9-4;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

M. Pascal MOREL est nommé personne responsable intérimaire de l'Établissement français du sang à compter du 15 juin 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 13 juin 2019.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS